

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 30 mars 2009

Compte-rendu

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2009.

AFFAIRE N° 1	Point retiré de l'ordre du jour	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

AFFAIRE N° 2	Budget principal : adoption du budget primitif 2009	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2009 équilibré :

- En section d'investissement à la somme de 4.406.060 €
- En section de fonctionnement à la somme de 16.035.511 €.

Ce budget est caractérisé par

- Un autofinancement net aux alentours de 1 390 000 €
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ne progressent que de 0,2 % de du BP sur 2008
- Un emprunt prévisionnel modéré limité à 700 000 €.

Le conseil municipal a validé la réalisation pour 2009 de chantiers importants tels que l'extension de l'école maternelle Pierre Perret avec ses abords, les travaux d'amélioration et d'embellissement des quartiers de la commune, l'extension de la salle culturelle le « Hangar »... Les élus, sur ce budget 2009, se sont engagés à poursuivre le programme municipal, notamment en matière d'éducation par le biais du contrat éducatif local et du contrat enfance jeunesse et par le festival « ma ville est un monde ».

AFFAIRE N° 3	Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FC TVA	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Le plan de relance adopté par le Parlement donne aux collectivités territoriales la possibilité de percevoir en 2009 au lieu de 2010 le fonds de compensation de la TVA dû au titre de l'année 2008.

Pour bénéficier de ce dispositif, celles-ci doivent réaliser en 2009 un niveau d'investissement dépassant la moyenne des années 2004, 2005, 2006 et 2007 calculée par les services du Ministère des finances.

Pour sa part, la Ville de Chalette doit réaliser des dépenses d'investissement d'un montant de 2 794 557 € + 1 €.

Le conseil municipal a jugé que cet objectif était réalisable. Par conséquent, les élus ont décidé de faire appel à ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet la convention correspondante avant le 15 avril 2009.

Le montant de FC TVA ainsi perçu par la Ville serait d'environ 713 000 € supplémentaire.

AFFAIRE N° 4	Vote des taux d'imposition 2009	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Pour équilibrer le budget primitif, il est indispensable de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2009.

Sachant que les rentrées fiscales nécessaires sont de 6.093.468 euros, et, que les allocations compensatrices s'élèvent à 442.279 euros, le produit fiscal doit être de 5.651.189 euros.

Comme indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, il est décidé de maintenir les taux 2009 à leur niveau voté en 2008.

Pour 2009, les taux d'imposition s'élèvent donc à :

- Taxe d'habitation : 21,09
- Foncier bâti : 29,95
- Foncier non bâti : 68,07

Le conseil municipal a voté ces taux à l'unanimité.

AFFAIRE 5	Vote de subventions complémentaires	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Le Conseil Municipal a voté les subventions complémentaires pour un montant total de 103.768 € (le détail figure en annexe) au profit des associations et organismes suivants:

- 8.450 € à des associations dans le cadre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale)
- 94.970 € pour le CCAS
- 348 € à d'autres associations

AFFAIRE N° 6	Récapitulation des marchés 2008 : Information	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------------	--	---

Le maire a remis à chaque conseiller municipal le récapitulatif de tous les marchés publics soldés en 2007 ou en cours d'exécution.

AFFAIRE N° 7	Approbation du compte de gestion 2008 du budget annexe de l'eau	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------------	--	---

Le compte de gestion 2008 du budget annexe de l'eau préparé par le receveur municipal est rigoureusement identique au compte administratif établi par le Maire.

Les résultats de clôture (hors restes à réaliser) sont les suivants :

- Section d'investissement : excédent de 88.451,28 €
- Section de fonctionnement : excédent de 9.085,88 €

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion.

AFFAIRE N° 8	Approbation du compte administratif 2008 du budget annexe de l'eau	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Les résultats de clôture du compte administratif sont les suivants :

Section d'investissement	excédent de 88.451,28 €
Section de fonctionnement	excédent de 9.085,88 €

Le conseil municipal a approuvé ce compte administratif à l'unanimité.

AFFAIRE N° 9	Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2008	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Le compte administratif 2008 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 9.085,88 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat en totalité en réserves à la section d'investissement au compte 1068.

AFFAIRE N° 10	Budget annexe de l'eau : adoption du budget primitif 2009	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2009 du budget annexe de l'eau sur les bases suivantes.

Le budget s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à la somme de 160.250 €
- En section de fonctionnement à la somme de 45.000 €.

AFFAIRE N° 11	Approbation du compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement communal « le Clos de Champtaloup »	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement préparé par le receveur municipal est rigoureusement identique au compte administratif établi par le Maire.
Les résultats de clôture (hors restes à réaliser) sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 402 €

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2008 du budget annexe du lotissement « le Clos de Champtaloup ».

AFFAIRE N° 12	Approbation du compte administratif 2008 du budget annexe du lotissement communal « le Clos de Champtaloup »	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2008 dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Section de fonctionnement excédent de 402 €

AFFAIRE N° 13	Budget annexe du lotissement : affectation du résultat 2008	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le compte administratif 2008 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 402 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le Conseil municipal a affecté ce résultat en totalité en report à la section de fonctionnement.

AFFAIRE N° 14	Budget annexe du lotissement : budget primitif 2009	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2009 du budget annexe du lotissement « le clos de Champtaloup » sur les bases suivantes.

Le budget s'équilibre :

- En section d'investissement à la somme de 68.175 €
- En section de fonctionnement à la somme de 68.414 €.

AFFAIRE N° 15	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 32 logements collectifs 5/7 et 9 rue Lalo	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 438.848 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 32 logements collectifs 5/7 et 9 rue Lalo.

Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)

Sans préfinancement

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux de progressivité des annuités : 0,5 %

Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 16	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 16 logements collectifs 1 et 3 rue Lalo	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 284.510 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 16 logements collectifs 1 et 3 rue Lalo.

- Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)
- Sans préfinancement
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 17	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un premier prêt PLUS RENOVATION URBAINE relatif à la construction de 12 logements locatifs rue Auguste Renoir	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 72.296 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS Rénovation Urbaine destiné à la construction de 12 logements locatifs rue Auguste Renoir.

- Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)
 - Sans préfinancement
 - Durée d'amortissement : 50 ans
 - Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles

AFFAIRE N° 18	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un deuxième prêt PLUS RENOVATION URBAINE relatif à la construction de 12 logements locatifs rue Auguste Renoir	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 685.154 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS Rénovation Urbaine destiné à la construction de 12 logements locatifs rue Auguste Renoir.

- Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)
- Sans préfinancement
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 19	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un premier prêt PLUS relatif à la construction de 8 logements collectifs cités 10/12 Saint-Gobain	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 640.890 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS destiné à la construction de 8 logements collectifs 10/12 cités St Gobain.

- Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)
- Durée du préfinancement : 3 à 12 mois
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 20	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un deuxième prêt PLUS relatif à la construction de 8 logements collectifs cités 10/12 Saint-Gobain	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 75.560 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt PLUS destiné à la construction de 8 logements collectifs 10/12 cités St Gobain.

- Taux d'intérêt révisable : 3,10 % (sur livret A)
- Durée du préfinancement : 3 à 12 mois
- Durée d'amortissement : 50 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 21	Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt ENERGIE PERFORMANCE relatif à la construction de 8 logements collectifs cités 10/12 Saint-Gobain	Rapporteur : M. Le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 73.150 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour le financement d'un prêt Energie Performance destiné à la construction de 8 logements collectifs 10/12 cités St Gobain.

- Taux d'intérêt révisable : 2,20 % (sur livret A)

- Durée du préfinancement : 3 à 12 mois
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Taux de progressivité des annuités : 0,5 %
- Echéances annuelles.

AFFAIRE N° 22	Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Guidon Chalettois » au titre de l'année 2009	Rapporteur : M. Rambaud
-----------------------------	---	------------------------------------

La loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fait obligation aux collectivités territoriales, qui versent une subvention de plus de 23 000 € à une association, de passer une convention avec celle-ci pour préciser l'usage de la subvention et le contrôle que peut effectuer la collectivité.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « GUIDON CHALETTOIS », en vue du versement de la subvention 2009 d'un montant de 43 000 €.

AFFAIRE N° 23	Convention relative a l'attribution d'un concours financier à l'association « Union sportive de chalette - club omnisports » au titre de l'année 2009	Rapporteur : M. Rambaud
-----------------------------	--	------------------------------------

La loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fait obligation aux collectivités territoriales, qui versent une subvention de plus de 23 000 € à une association, de passer une convention avec celle-ci pour préciser l'usage de la subvention et le contrôle que peut effectuer la collectivité.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « UNION SPORTIVE DE CHALETTE - CLUB OMNISPORT », en vue du versement de la subvention 2009 d'un montant de 32 250,00 €.

AFFAIRE N° 24	Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Régional Centre dans le cadre du Contrat Global Loing en Gâtinais pour les travaux et le suivi écologique des zones humides	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------	---	----------------------------------

Les zones humides du Grand Rozeau et des Prés Blancs constituent un patrimoine que la Ville souhaite protéger et valoriser. Les opérations de restauration et d'entretien, les aménagements, les études écologiques et le plan de gestion ont jusqu'ici fait l'objet de financements par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que par le Conseil Général du Loiret.

Les prochaines demandes de subvention sont à inscrire dans le programme du « Contrat global Loing en Gâtinais », par lequel transitent dorénavant les demandes à l'Agence de l'Eau, complétées par le Conseil régional. Le cumul des opérations entre les différents financeurs (conseil général compris pour les opérations pluriannuelles en cours comme le plan de gestion) est plafonné à 80%.

Pour l'année 2009, les dépenses prévisionnelles pour les travaux (fauchage et débroussaillage) et la poursuite du plan de gestion s'établissent à 13.471 € HT soit 15.617,38 € TTC. Viennent également s'ajouter 60.000 € pour le poste de technicien zone humide (frais de fonctionnement inclus).

Le Conseil municipal a décidé de demander le bénéfice des subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional du Centre.

AFFAIRE N° 25	Travaux de défense incendie : demande de subvention au Conseil Général- Rectificatif	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------	---	--

Il est nécessaire d'effectuer la réalisation ou l'extension du réseau d'adduction d'eau dans le cadre de la défense contre l'incendie dans les voies suivantes :

- Rue Jean Mermoz
- Rue du Gâtinais
- Allée Ronsard

Le montant total des travaux est estimé à 116.402 € H.T. soit 139.216,79 € T.T.C.

Afin d'aider la commune à financer ces opérations, il est proposé de demander au Conseil Général du Loiret la subvention à laquelle elle ouvre droit. Le conseil municipal a déjà délibéré lors de sa séance du 15/12/08 sur l'installation de 3 poteaux incendie.

Le conseil municipal a décidé de diminuer le montant de l'aide sollicité auprès du conseil général du Loiret car seulement 2 poteaux d'incendie seront créés.

AFFAIRE N° 26	Acquisition d'un terrain rue Victor Hugo, propriété des Consorts Naudin	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------	--	--

Afin de poursuivre le projet de requalification de l'entrée de la ville par l'avenue Jean Jaurès, et dans le cadre des négociations engagées sur plusieurs propriétés de l'avenue Jean Jaurès, la Ville a pu obtenir l'accord des consorts Naudin pour l'acquisition de 2 terrains, cadastrés AS 159 et AS 165, d'une superficie respective de 724 m² et 149 m², sis rue Victor Hugo, au prix de 31 500 €. Le Conseil municipal a décidé d'acquérir ces deux terrains.

AFFAIRE N° 26 bis	Plan local d'urbanisme intercommunal : continuité d'exercice de la délégation du droit de préemption urbain	Rapporteur : M. Pépin
---------------------------------	--	--

Par délibération du 19 février 2009, le conseil communautaire de l'agglomération montargoise a approuvé le Plan local d'urbanisme, et a mis en adéquation l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) aux nouveaux zonages A et AU définis dans ce nouveau document.

Le conseil municipal a confirmé le maintien de la délégation du DPU de l'AME en faveur de la Ville, sur toutes les zones A et AU du PLU, dès que ce dernier sera exécutoire.

AFFAIRE N° 27	Bilan de l'utilisation du fonds d'intervention par la Lyonnaise des Eaux France pour la suppression des branchements au plomb	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------	--	--

La Commune a actualisé le contrat d'affermage de l'eau potable en 2006 et, à cette occasion, a obtenu la création d'un fonds d'intervention pour la suppression des branchements au plomb. Ce fonds doit faire l'objet d'un bilan annuel.

Le bilan 2008 fait état de la suppression de 90 branchements au plomb et de leur remplacement pour un montant de 172 252,30 € TTC..

Le conseil municipal a pris acte de cette communication.

AFFAIRE N° 28	Promotion du compostage sur la commune : fixation du tarif des bons d'achat	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------	--	--

Lors sa séance du 17 novembre 2008, le Conseil municipal a approuvé l'opération de promotion de compostage domestique. Il s'agissait de promouvoir ce mode de recyclage des déchets domestiques par la tenue de conférences débats, et d'attribuer aux personnes ayant assisté à l'une de ces conférences une aide financière pour l'acquisition de bacs à compost.

Le conseil municipal a fixé la valeur du bon d'achat à 25 € quelle que soit la taille du composteur.

AFFAIRE N° 29	Missions des conseillers municipaux de Chalette auprès du peuple Palestinien – Information	Rapporteur : Mme Lander
------------------------------------	---	--

La guerre menée par Israël a meurtri le Peuple palestinien et a entraîné un élan de solidarité à son égard. Lors de sa séance du 16 février 2009, le conseil municipal a voté une subvention humanitaire de 1 500 € au profit de deux associations oeuvrant en Palestine.

Afin de poursuivre cet élan de solidarité et dans le cadre d'un processus de coopération décentralisée, deux élus chalettois (M. le Maire et Mme Lander) participeront à la première rencontre « 100 ELUS POUR LA PAIX » organisée par l'AJPF (Association de jumelage Palestine-France) du 11 au 15 avril 2009 et qui se déroulera à Gaza, Ramallah et Jérusalem. Il s'agit de marquer sa solidarité et de créer des liens avec le Peuple palestinien. Les élus, Mme Lander et M. M'Hir, participeront également à la quatrième « conférence pour la paix » à Bil'in en Cisjordanie du 22 au 24 avril 2009.

Le conseil municipal a pris acte de cette information.

AFFAIRE N° 30	RASED : demande de subvention au conseil général du Loiret pour l'année 2007-2008	Rapporteur : M. Patureau
------------------------------------	--	---

Les élèves en difficultés ont besoin d'un suivi spécifique : c'est le rôle, entre autres, des enseignants spécialisés du RASED. Pour améliorer cette prise en charge, la commune met à leur disposition des moyens matériels.

Le conseil municipal a sollicité pour l'année 2007-2008 l'aide du Conseil général du Loiret pour l'acquisition de matériel psychopédagogique destiné au fonctionnement des deux Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Pontonnerie, Vésines, Bourg et Cosson).

AFFAIRE N° 31	Création d'un accueil de loisirs dans le quartier de Vésines : autorisation de préfinancement	Rapporteur : Mme Gaudet
------------------------------------	--	--

Lors de sa séance du 16 février 2009, le conseil municipal a approuvé la création d'un accueil de loisirs dans l'ancienne poste de Vésines. Il a sollicité également des subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général du Loiret, du Conseil régional du Centre, de la Direction Départementale et Régionale jeunesse et sports.

Ce projet doit être mis en œuvre rapidement. Ainsi, le conseil municipal a décidé d'effectuer auprès des organismes cités ci-dessus des demandes d'autorisation de préfinancement afin de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions possibles.

AFFAIRE N° 32	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Rapporteur : M. Berthier
-----------------------------	--	---

Afin de permettre l'avancement de grade de plusieurs agents municipaux, le conseil municipal a procédé à des modifications du tableau des effectifs :

Filière administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Filière technique :

- Création d'un poste d'ingénieur principal et suppression d'un poste d'ingénieur.

- Création d'un poste de technicien supérieur principal et suppression d'un poste de technicien supérieur.

Filière animation :

- Création d'un poste d'animateur principal et suppression d'un poste d'animateur.

Filière culturel :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe.

Filière Police Municipale :

- Création d'un poste de chef de service police municipale de classe exceptionnelle et suppression d'un poste de chef de service de police municipale de classe supérieure.

- Création d'un poste de brigadier chef principal et suppression d'un poste de brigadier chef.

AFFAIRE N° 33	Prise en charge de frais de mission spéciale aux élus	Rapporteur : M. Berthier
------------------------------------	--	-------------------------------------

La réglementation autorise sur délibération expresse la prise en charge de frais de mission spéciale aux élus.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais éventuels occasionnés sur place aux élus qui se rendront en Palestine pour les manifestations suivantes :

- Mission à Gaza du 11 au 15 avril 2009 (M. le Maire et Mme LANDER) rencontre d'élus de France avec les autorités palestiniennes et des personnalités israéliennes,
- Mission à Bil'In du 22 au 24 avril 2009 (Mme LANDER et M. M'HIR) 4ème conférence internationale pour la paix.

AFFAIRE N° 34	Convention avec l'association « Comité des œuvres sociales » du personnel communal	Rapporteur : M. Berthier
------------------------------------	---	-------------------------------------

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (C.O.S.) est une association loi de 1901 dont l'objet est de gérer les œuvres sociales du personnel communal et, à ce titre, de lui apporter diverses prestations financières à caractère social lui permettant de bénéficier de services et d'activités diverses.

Afin de permettre le financement des activités de cette association, la Commune lui verse une subvention annuelle égale au moins à 1 % de la masse salariale (hors charges patronales) de l'exercice précédent.

Pour l'année 2009, cette subvention s'élève à 58 294 €.

Ainsi, cette subvention étant supérieure à 23 000 €, en application des dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, le conseil municipal a autorisé la maire à signer la convention avec le COS pour l'année 2009.

AFFAIRE N° 35	Fixation du tarif des vacations funéraires	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------	---	---

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire réduit le nombre d'actes funéraires payants et impose aux communes de fixer le montant des vacations funéraires entre 20 et 25 €. Sur Chalette, le tarif actuel est de 9,15 €. Un fonctionnaire de la police nationale assure les vacations funéraires sur la Ville.

Le conseil municipal a décidé de fixer le tarif des vacations funéraires à 20 € à régler par la famille du défunt.

AFFAIRE N° 36	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le maire	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par délibération du 25 mars 2008. Il s'agit des décisions N° 11/09 à 17/09.